

1^{ère} et 2^{ème} année grade Licence

Mathématique-Informatique-Economie (MIE)

Modalités de Contrôle des Connaissances Année Universitaire 2016-2017

Parcours Talents

I. Principes généraux

Les enseignements des deux premières années de grade Licence sont organisés, dans le parcours Talents, en **trois années** et **six semestres ST1 à ST6**. Chaque semestre est constitué d'Unités d'Enseignements (UE) fondamentales et d'UE complémentaires, suivant la répartition donnée en annexe. À chaque UE est associé un certain nombre de crédits ECTS.

1- Inscription pédagogique

Pour être admis à suivre les cours et à se présenter à un examen, les candidats doivent avoir procédé, dans les relais requis, aux formalités d'inscription administrative auprès du service de la scolarité centrale et d'inscription pédagogique auprès de la scolarité du département MIDO. Ils doivent, en outre, avoir acquitté leurs droits de scolarité afin d'obtenir leur carte d'étudiant.

2- Note finale d'une UE

La note finale de première session d'une UE est obtenue par pondération entre des notes de contrôle continu, de projets, d'examens partiels et terminaux. La note de contrôle continu (cc) peut faire intervenir plusieurs éléments : projets, devoirs, interrogations écrites ou orales, note de participation, assiduité... En cas de seconde session, la note finale d'une UE est obtenue par examen terminal. Elle se substitue à la note finale de première session de l'UE.

Toute UE pour laquelle l'étudiant a obtenu une note finale supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise ainsi que les ECTS associés.

3- Note finale d'un semestre

Chaque semestre est composé d'UE fondamentales et d'UE complémentaires. La note finale d'un semestre est la moyenne pondérée des notes finales de toutes les UE constituant le semestre, le poids de la note finale d'une UE étant donné par le nombre d'ECTS associés à l'UE.

Un semestre est définitivement acquis si les deux conditions suivantes sont vérifiées :

- sa note finale est **supérieure ou égale à 10/20** ;
- la note finale de chaque UE fondamentale est **supérieure ou égale à 5/20**.

La validation d'un semestre implique la validation de chaque UE de ce semestre et des ECTS associés.

4- Note finale d'une année du parcours Talents

La validation d'une année du parcours Talents entraîne la validation de chacun des deux semestres et de toutes les UE les composant ainsi que de tous les ECTS associés.

La note finale d'une année du parcours Talents est la moyenne pondérée des notes finales de toutes les UE constituant l'année, le poids de la note finale d'une UE étant donné par le nombre d'ECTS associés à l'UE.

Une année est définitivement acquise (ainsi que les ECTS associés) si les deux conditions suivantes sont vérifiées :

- sa note finale est **supérieure ou égale à 10/20** ;
- la note finale de chaque UE fondamentale est **supérieure ou égale à 5/20**.

5- Seconde session

En cas d'échec à la première session, l'étudiant doit repasser les UE d'un bloc fondamental où il a obtenu une note finale d'UE **inférieure à 5/20**. Cette note ne pourra pas être conservée pour la seconde session (et une absence à l'examen de seconde session **sera sanctionnée par la note 0**), sauf décision contraire du jury de première session.

L'étudiant a le choix de repasser ou non les autres UE non validées (**rappel : une UE faisant partie d'un semestre acquis (cf. alinéa I.3) est automatiquement validée**). Pour ces UE, en cas d'absence à l'examen de seconde session d'une UE, la note de première session est conservée ; en cas de présence à l'examen, la note de seconde session remplace celle de première session.

Pour chaque UE, le type et la durée de l'épreuve de seconde session peuvent être différents de ceux de première session. Un examen oral peut en particulier être organisé.

II- Validation d'une année du parcours Talents

Chacune des trois années du parcours Talents est validée si l'étudiant a obtenu une note finale de l'année de parcours Talents **supérieure ou égale à 10/20**, sous réserve que la note finale de chaque UE fondamentale soit **supérieure ou égale à 5/20**.

1- Mentions

En fonction de la note finale de l'année (*Nf*), le jury attribue à tout étudiant qu'il a déclaré « reçu » :

- une mention Passable (P), si $10 \leq Nf < 12$;
- une mention Assez Bien (AB) si $12 \leq Nf < 14$;
- une mention Bien (B) si $14 \leq Nf < 16$;
- une mention Très Bien (TB) si $Nf \geq 16$.

III. Règles particulières

1- Réorientation dans le parcours MIE classique

Les demandes de réorientation entre le parcours Talents et le parcours classique seront examinées par la commission pédagogique citée au §III.7.

Les demandes de réorientation vers le parcours Talents devront de plus être approuvées par la commission chargée des admissions dans ce parcours.

Ces réorientations ne peuvent intervenir qu'entre deux années universitaires.

2- Réinscriptions dans les années de licence parcours Talents

La réinscription dans une année du parcours Talents n'est pas automatique pour les étudiants ayant obtenu une note finale de l'année (*Nf* de deuxième session) inférieure à 5/20. Les demandes motivées d'autorisation pour une inscription supplémentaire doivent être adressées au jury de seconde session (cf § IV.3).

3- Inscription en troisième année de Licence

La troisième année de Licence mention Mathématiques appliquées parcours Mathématiques-Economie-Finance-Actuariat est accessible de droit aux étudiants ayant validé les trois années du parcours Talents.

Les étudiants désirant choisir un autre parcours devront soumettre leur candidature à une commission spécifique.

4- Nombre d'inscriptions

Sauf dérogation accordée par le Président de l'Université sur proposition d'une commission pédagogique constituée à cet effet, le nombre d'inscriptions est limité à 2 pour chacune des trois années du parcours Talents et à 4 sur l'ensemble des trois années du parcours Talents.

Les étudiants ayant atteint ce nombre maximal d'inscriptions doivent déposer une demande motivée d'autorisation d'inscription supplémentaire à des dates précisées à l'issue du jury de seconde session.

5- Absence

Toute absence à un examen terminal est sanctionnée par la note 0. Aucune épreuve de rattrapage ne peut être organisée.

Une absence à une épreuve de contrôle continu ou à un examen partiel est également sanctionnée par la note 0 sauf dérogation accordée par le responsable du parcours Talents sur présentation de pièces justificatives.

6- Fraude

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, l'enseignant responsable de la surveillance de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude (sans interrompre la participation à l'épreuve) et engage la procédure disciplinaire conformément au règlement intérieur. Seule la section disciplinaire, saisie par les autorités habilitées, a compétence pour prononcer une sanction.

7- Commission pédagogique

Sur demande écrite d'un étudiant, incluant programmes et notes obtenues, une commission pédagogique constituée par le Directeur de département MIDO sera chargée :

1. de valider éventuellement les acquis résultant d'études dans une autre formation ou un autre établissement d'enseignement supérieur. Le cas échéant, les ECTS ainsi acquis (conformément à la circulaire) seront comptabilisés dans le total annuel mais les notes finales de blocs fondamentaux, de semestre et d'année seront calculées en ne tenant pas compte de ces UE acquises ;
2. en cas de changement de maquette des enseignements, d'établir les UE acquises par un étudiant redoublant en définissant une éventuelle correspondance entre les UE acquises et les UE de la maquette de l'année en cours ;
3. en cas de changement de parcours (entre parcours Talents et parcours classique) ou de redoublement avec changement de parcours, d'établir les UE acquises par l'étudiant.

Toute demande devra parvenir à la commission un mois après le début des cours du premier semestre et devra faire l'objet d'une réponse écrite de l'administration dans un délai d'un mois **au plus tard**.

IV. Rôle du jury

1- Rôle du jury – règles générales

Le jury prend les décisions qui lui incombent en toute souveraineté et en toute indépendance à partir de l'ensemble des résultats obtenus par chaque candidat lors de l'examen et lors du contrôle continu, le cas échéant.

La réunion du jury donne lieu à une délibération qui est obligatoirement sanctionnée par un procès-verbal.

La délibération du jury n'est pas soumise à l'obligation de motivation.

Toute contestation doit être formulée par écrit et adressée au président du jury dans un délai de 2 mois à compter de la publication des résultats. L'intéressé dispose également, dans les mêmes délais, d'une possibilité de recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris. Cependant, il est rappelé que les étudiants ne peuvent pas remettre en cause le pouvoir souverain d'appréciation du jury porté sur la valeur de leurs prestations aux examens.

2- Jury de première session

A l'issue de la première session, le jury établit un procès-verbal indiquant la liste des étudiants déclarés « admis » ou « ajourné » et attribue les mentions.

Le jury peut attribuer une mention à un étudiant dont la note ne correspond pas aux exigences précisées alinéa II.1 ; dans ce cas la note finale de l'année est conservée.

Le jury de première session peut dispenser un étudiant de repasser à la seconde session un semestre dont la note finale est inférieure à 10. Dans ce cas la note finale du semestre est conservée pour la seconde session. Cependant l'étudiant peut renoncer (par écrit) à conserver sa note de semestre et repasser à la seconde session tout ou partie des UE dont les notes finales sont inférieures à 10. Pour chacune des UE repassées, c'est la nouvelle note qui sera prise en compte.

3- Jury de seconde session

A l'issue de la seconde session, le jury établit un procès-verbal indiquant la liste des étudiants déclarés « admis » ou « ajourné » et attribue les mentions.

Le jury peut attribuer une mention à un étudiant dont la note ne correspond pas aux exigences précisées alinéa II.1 ; dans ce cas la note finale de l'année est conservée.

Le jury de seconde session peut accorder à un étudiant un semestre dont la note finale est inférieure à 10. Dans ce cas la note de ce semestre est conservée. L'étudiant peut renoncer à conserver son semestre, dans ce cas il doit le manifester par écrit lors de son inscription pédagogique.

Le jury de seconde session établit la liste des étudiants ajournés autorisés à s'inscrire dans l'année supérieure du parcours Talents (inscription dite « conditionnelle »).

Le jury de seconde session se prononce sur l'autorisation de réinscription des étudiants ayant obtenu une note finale de l'année (*Nf* de deuxième session) inférieure à 5/20.

1^{ère} et 2^{ème} année grade Licence

Mathématique-Informatique-Economie (MIE)

Aménagement Cursus Dauphine Talents MIDO

Année Universitaire 2016 – 2017

Le cursus Talents MIDO est réservé uniquement aux étudiants ayant un statut « Sportif de haut niveau » « artiste » « statut entrepreneur » il s'inspire du parcours Mathématiques-Economie de la 2^{ème} année de Licence et donne accès au parcours Mathématiques-Economie-Finance-Actuariat de la 3^{ème} année de Licence Mathématiques appliquées.

L'évaluation est identique à celle du parcours classique mais peut faire l'objet d'une dispense de contrôle continu (cf. § III.8).

La 1^{ère} et 2^{ème} année grade Licence se déroule progressivement sur trois années universitaires (**UE fondamentales en gras incluses**) comme indiqué ci-dessous :

Année 1

Semestre 1 (22 ECTS)	Semestre 2 (18 ECTS)
<ul style="list-style-type: none">• Analyse 1 – 8 ECTS• Algèbre linéaire 1 – 8 ECTS• Anglais 1 - 2 ECTS• UE libre Talent – 4 ECTS	<ul style="list-style-type: none">• Analyse 2 – 6 ECTS• Algèbre linéaire 2 – 6 ECTS• Anglais 2 – 2 ECTS• Macroéconomie : analyse de long terme – 4 ECTS

Année 2

Semestre 3 (22 ECTS)	Semestre 4 (16 ECTS)
<ul style="list-style-type: none">• Analyse 3 – 5 ECTS• Algèbre linéaire 3 – 5 ECTS• Macroéconomie : analyse de court et moyen terme – 4 ECTS• Algorithmique et programmation 1 – 4 ECTS• UE libre Talent – 4 ECTS	<ul style="list-style-type: none">• Calcul différentiel – 4 ECTS• Méthodes numériques : algèbre matricielle et fonction d'une variable réelle – 4 ECTS• Outil en informatique – 4 ECTS• Algorithmique et programmation 2 – 4 ECTS

Année 3

Semestre 5 (20 ECTS)	Semestre 6 (22 ECTS)
<ul style="list-style-type: none">• Probabilités discrètes et réelles – 5 ECTS• Anglais 3 – 2 ECTS• Introduction à la microéconomie – 4 ECTS• Algorithmique et applications – 5 ECTS• Grands enjeux contemporains – 4 ECTS	<ul style="list-style-type: none">• Modélisation et applications des mathématiques – 4 ECTS• Probabilités multidimensionnelles et théorèmes limites – 8 ECTS• Anglais 4 – 2 ECTS• Microéconomie : théorie de l'équilibre général – 4 ECTS• introduction à la finance – 4 ECTS

1^{re} année du parcours Talents (licence MIE)

Semestre ST1

UE Fondamentales 1 (UF1)	Coefficient : 16 ECTS
---------------------------------	------------------------------

UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT
<i>Analyse 1</i>	8	Note CC Examen	CC E	$N1 = \text{Max}[0,4CC + 0,6E ; E]$ $0,4 CC = 0,2 cc + 0,2 P$
<i>Algèbre linéaire 1</i>	8	Note CC Examen	CC E	$N2 = \text{Max}[0,4CC + 0,6E ; E]$ $0,4 CC = 0,2 cc + 0,2 P$

UE Complémentaires 1	Coefficient : 10 ECTS
-----------------------------	------------------------------

UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT
<i>Anglais 1</i>	2	Note CC Examen	CC E	$N1 = 0,5 cc + 0,5 E$
<i>UE libre Talent</i>	4	Examen	E	$N2 = E$

P = Partiel

cc = mini projets, exposés, devoirs, interrogations écrites ou orales, note de participation, assiduité...

1^{re} année du parcours Talents (licence MIE)

Semestre ST2

UE Fondamentales 2 (UF2)

Coefficient : 12 ECTS

UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT
<i>Analyse 2</i>	6	Note CC Examen	CC E	$N1 = \text{Max}[0,4CC + 0,6E ; E]$ $0,4 CC = 0,2 cc + 0,2 P$
<i>Algèbre linéaire 2</i>	6	Note CC Examen	CC E	$N2 = \text{Max}[0,4CC + 0,6E ; E]$ $0,4 CC = 0,2 cc + 0,2 P$

UE Complémentaires 2

Coefficient : 6 ECTS

UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT
<i>Macroéconomie : Analyse de long terme</i>	4	Note CC Examen	CC E	$N1 = 0,5 CC + 0,5 E$ $0,5 CC = 0,2 cc + 0,3 P$
<i>Anglais 2</i>	2	Note CC Examen	CC E	$N2 = 0,5CC + 0,5E$

P = Partiel

cc = mini projets, exposés, devoirs, interrogations écrites ou orales, note de participation, assiduité...

2^e année du parcours Talents (licence MIE)

Semestre ST3

UE fondamentales (UF3) Coefficient : 16 ECTS

UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT
<i>Analyse 3</i>	5	Note CC Examen	CC E	$N1 = \text{Max}[0,4CC + 0,6E ; E]$ $0,4 CC = 0,2 cc + 0,2 P$
<i>Algèbre linéaire 3</i>	5	Note CC Examen	CC E	$N2 = \text{Max}[0,4CC + 0,6E ; E]$ $0,4 CC = 0,2 cc + 0,2 P$
<i>Anglais 3</i>	2	Note CC Examen	CC E	$N3 = 0,5 CC + 0,5 E$
<i>Algorithmique et programmation 1</i>	4	Note CC Examen	CC E	$N4 = \text{Max}[0,4CC + 0,6E ; E]$ $0,4 CC = 0,2 cc + 0,2 P$

UE complémentaires Coefficient : 8 ECTS

UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT
<i>Macroéconomie : analyse de court et moyen terme</i>	4	Note CC Examen	CC E	$N1 = 0,5CC + 0,5E$ $0,5 CC = 0,2 cc + 0,3 P$
<i>UE libre Talent</i>	4	Examen	E	$N2 = E$

P = Partiel

cc = mini projets, exposé, devoirs, interrogations écrites ou orales, note de participation, assiduité...

2^e année du parcours Talents (licence MIE)

Semestre ST4

UE fondamentales 4 (UF4) Coefficient : 18 ECTS

UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT
<i>Calcul différentiel</i>	4	Note CC Examen	CC E	$N2 = \text{Max}[0,4CC + 0,6E ; E]$ $0,4CC = 0,2 \text{ cc} + 0,2 P$
<i>Méthodes numériques : algèbre matricielle et fonction variable réelle</i>	4	Note CC Examen	CC E	$N3 = 0,3CC + 0,7E$ $CC = P$
<i>Algorithmique et programmation 2</i>	4	Note CC Examen	CC E	$N4 = \text{Max}[0,4CC + 0,6E ; E]$ $0,4 CC = 0,2 \text{ cc} + 0,2 P$

UE Complémentaires 4 Coefficient : 12 ECTS

UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT
<i>Outils en Informatique</i>	4	Note CC Examen	CC E	$N3 = 0,4CC + 0,6E$ $0,4CC = 0,2 \text{ cc} + 0,2 P$

P = Partiel

cc = mini projets, exposé, devoirs, interrogations écrites ou orales, note de participation, assiduité...

3^e année du parcours Talents (licence MIE)

Semestre ST5

UE Fondamentales	Coefficient : 17 ECTS
-------------------------	------------------------------

UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT
<i>Probabilités discrètes et réelles</i>	5	Note CC Examen	CC E	$N3 = \text{Max}[0,4CC + 0,6E ; E]$ $0,4 CC = 0,2 cc + 0,2 P$
<i>Anglais 3</i>	2	Note CC Examen	CC E	$N4 = 0,5CC + 0,5E$

UE Complémentaires 3	Coefficient : 13 ECTS
-----------------------------	------------------------------

UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT
<i>Algorithmique et applications</i>	5	Note CC Examen	CC E	$N2 = 0,5CC + 0,5E$ $0,5 CC = P$
<i>Grands enjeux contemporains</i>	4	Note CC Examen	CC E	$N4 = 0,5CC + 0,5E$
<i>Introduction à la microéconomie</i>	4	Note CC Examen	CC E	$N1 = 0,5 CC + 0,5 E$ $0,5 CC = 0,2 cc + 0,3 P$

P = Partiel

cc = mini projets, exposé, devoirs, interrogations écrites ou orales, note de participation, assiduité...

3^e année du parcours Talents (licence MIE)

Semestre ST6

UE Fondamentales 4 (UEF 4) Coefficient : 18 ECTS

UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT
<i>Probabilités multidimensionnelles et théorèmes limites</i>	8	Note CC Examen	CC E	$N1 = \text{Max}[0,4CC + 0,6E ; E]$ $0,4 CC = 0,2 cc + 0,2 P$
<i>Anglais 4</i>	2	Note CC Examen	CC E	$N2 = 0,5CC + 0,5E$
<i>Modélisation et applications des mathématiques</i>	4	Note CC Examen	CC E	$N3 = \text{Max}[0,4CC + 0,6E ; E]$ $0,4 CC = 0,2 cc + 0,2 P$

UE Complémentaires 4 Coefficient : 12 ECTS

UE	ECTS	Epreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT
<i>Introduction à la Finance</i>	4	Note CC Examen	CC E	$N1 = \text{Max}[0,4CC + 0,6E ; E]$ $0,4 CC = 0,4 P$
<i>Microéconomie : Théorie de l'équilibre général</i>	4	Note CC Examen	CC E	$N2 = \text{Max} [0,4CC + 0,6E ; E]$ $0,4CC = 0,4 P$

P = Partiel

cc = mini projets, exposé, devoirs, interrogations écrites ou orales, note de participation, assiduité...